



EDITO

Gilbert Meyer

Président de Colmar agglomération / Maire de Colmar

Cette lettre d'information communautaire me donne l'occasion de vous parler de la nouvelle identité de notre agglomération. Finie l'appellation « Communauté d'agglomération de Colmar », finie la « CAC » : place à « Colmar agglomération » qui reste néanmoins au plan institutionnel une communauté d'agglomération ! Une dénomination plus directe, plus dynamique, tout simplement plus en phase avec notre temps. Le paysage institutionnel de la France est en train d'évoluer et les agglomérations sont amenées à exercer leurs compétences sur des territoires de plus en plus larges : « Colmar agglomération » a le mérite d'évoquer un territoire d'influence dans lequel tout le monde pourra se reconnaître, et où il fait bon vivre ensemble.

En cohérence avec cette nouvelle dénomination, la nouvelle identité visuelle de l'agglomération de Colmar exprime les valeurs de cohésion, d'épanouissement et de dynamisme de l'ensemble des communes. C'est le rôle d'un logo que d'évoquer visuellement ces valeurs immatérielles. En l'occurrence, la large assise du « A », symbolise l'appui solide de l'agglomération sur l'ensemble des communes participantes, le « C »,

ouvert et pénétrant dans le « A », exprime l'interrelation et la forte connivence entre Colmar et les communes de l'agglomération. Enfin, par l'association de deux couleurs proches bleu/vert et par leur symbolique, le logo exprime harmonie, croissance, espérance, nature et durabilité. Il exprime bien entendu également le paysage de l'agglomération, marqué par l'eau et la verdure.

Ainsi, la nouvelle identité visuelle et la nouvelle dénomination de l'agglomération participeront pleinement à l'attractivité et à la modernité de notre territoire.

Je tiens ici à souligner que ces changements ont été opérés à budget constant. On accuse souvent la communication d'être dispendieuse, mais elle nous prouve ici qu'elle peut être efficace sans pour autant nécessiter des budgets faramineux. Dans ce domaine, comme dans tous les autres, je suis fidèle à l'engagement que j'ai pris devant les contribuables, à savoir que je gère leurs deniers de manière judicieuse et rigoureuse.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

CHIFFRES CLÉS

LOISIRS

ÉCONOMIE

URBANISME

CONSOMMATION

TRANSPORT

ENVIRONNEMENT

N°01

Lettre d'information
de Colmar Agglomération
32, Cours Sainte Anne, Colmar
03 69 99 55 55
Octobre 2015
ISSN 1952-3327

Directeur de la publication :
Gilbert Meyer, Président
Rédacteur en chef :
Sylvie Maurutto
sylvie.maurutto@colmar.fr
Rédaction :
Ville de Colmar,
Colmar agglomération.
Crédit photo et illustrations :
Ville de Colmar,
Colmar agglomération,
Photo Pictural

CHIFFRES CLÉS

Les chiffres clés de l'agglomération

Compte Administratif 2014

Le résultat final de l'ensemble des budgets de la communauté d'agglomération s'élève à 18,5 millions d'euros en 2014.

Ce résultat très positif s'inscrit dans la lignée des années précédentes. Malgré les diminutions enregistrées des dotations d'Etat, il a pu être maintenu grâce à :

- une diminution de 1,39% des dépenses de fonctionnement (67,35 millions d'euros),
- une augmentation de 0,68% des recettes de fonctionnement (85,40 millions d'euros).

Le tout, malgré une pression fiscale modérée exercée tant en direction des entreprises que des ménages.

La pression fiscale n'a pas augmenté sur les ménages puisque le **taux de taxe d'habitation est resté identique** à celui transféré par le Département en 2010 (8,27%), celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) également (7,95%). Le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) a également été maintenu à 23,82%. Quant à la taxe foncière bâtie (TFB), elle demeure égale à zéro.

Cette gestion exemplaire, ainsi que la dynamique économique des entreprises du territoire, ont permis de financer, **sans aucun recours à l'emprunt**, le plus important programme d'investissement depuis la création de l'agglomération, **avec 21,58 millions d'euros investis**.

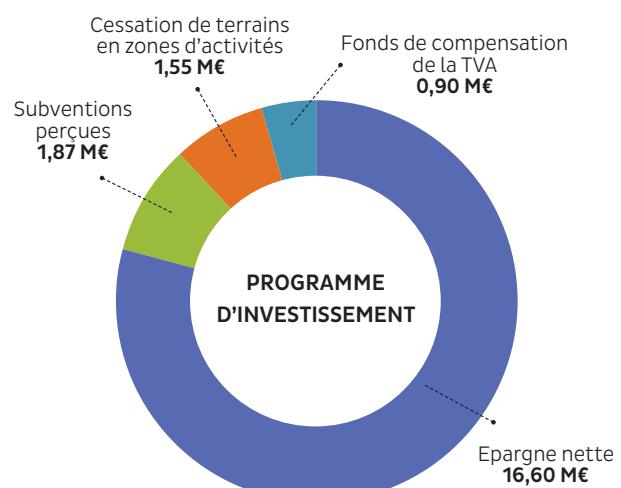
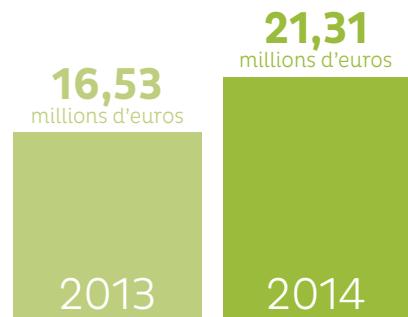
Ce programme est autofinancé grâce à :

- l'épargne nette de 16,60 millions d'euros,
- les subventions perçues (1,87 million d'euros),
- la cession de terrains en zones d'activités (1,55 million d'euros),
- le fonds de compensation de la TVA (0,9 million d'euros).

Ce programme d'investissement porte sur toutes les activités exercées par la communauté d'agglomération. Il **contribue de manière essentielle au maintien et au développement de l'emploi**.

Les recettes réelles de fonctionnement restent stables en 2014 et s'élèvent à 85,5 millions d'euros (+0,68%)

RÉALISATION DES INVESTISSEMENTS



Les campings communautaires en plein boom !

Depuis le printemps 2013, le conseil communautaire a délégué la gestion des campings de Horbourg-Wihr et de Turckheim à deux sociétés privées pour une période de 25 ans.

Le camping de l'Ill de Horbourg-Wihr est ainsi géré par le groupe « Huttopia » qui exploite 132 emplacements libres, dix tentes armature bois et huit mobil-homes en cottage bois. Pour la deuxième année d'exploitation, le camping a enregistré une forte hausse de son chiffre d'affaires en 2014 (+ 94% : 403 397 euros HT en 2014 contre 208 384 euros HT en 2013). La communication par le biais du site Internet et les partenariats avec des tours opérateurs permettent le développement de l'activité et la venue de touristes étrangers. Afin de développer l'attractivité du camping, douze nouveaux chalets et une piscine ont été implantés en juillet 2015.

La société « Les trois portes » exploite 111 emplacements libres et six mobil-homes de deux chambres dans le camping « Le médiéval » de Turckheim. Les différents investissements tels que la rénovation du bâtiment accueil, l'implantation de six mobil-homes ou la construction d'un mur anti-bruit ont contribué à la valorisation du site. Le



Camping de l'Ill à Horbourg-Wihr

chiffre d'affaires est lui aussi en hausse (209 827 euros HT en 2014 en 7 mois contre 61 849 euros HT pour trois mois en 2013). Le développement de sa publicité, la mise à jour du site Internet et la présentation du camping sur une page Facebook ont permis au camping d'avoir une meilleure visibilité et ainsi d'atteindre une clientèle internationale. De nouveaux aménagements ont vu le jour en 2015 tels que dix mobil-homes, l'entrée et l'agrandissement et la rénovation de la réception.

Développement des zones d'activités de Horbourg-Wihr et Sainte-Croix-en-Plaine



Les zones d'activités s'étendent d'année en année afin d'accroître l'offre foncière au sein de Colmar agglomération. Ainsi, la zone d'activité de Horbourg-Wihr s'est dernièrement agrandie avec la vente d'une emprise de 2 450 m² à la société Meosis, spécialisée dans le numérique. Le montant de la cession est de 147 000 euros HT. La zone d'activité Est de Sainte-Croix-en-Plaine s'est développée avec l'implantation de deux nouvelles entreprises

sur le secteur « Sisco » qui en compte déjà sept : la société Mondial Uberti's, spécialiste dans la fabrication et la distribution de produits naturels et biologiques, sur une surface de 3 511 m² (montant de la cession 175 550 euros HT) et la société API restauration, spécialisée dans la fabrication de plats cuisinés, sur une surface de 1 748 m² (montant de la cession : 87 400 euros HT).

LOISIRS

Les animations été : un succès toujours renouvelé

Pour la douzième année consécutive, Colmar agglomération a organisé cette opération intercommunale d'envergure. Ces activités ont lieu grâce au soutien des structures associatives et des partenaires institutionnels, notamment la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et la caisse d'allocations familiales du Haut-Rhin.

L'engouement pour cette opération qui concerne les jeunes de 5 à 18 ans ne se dément pas d'année en année. Pour 2015, 487 stages ont été organisés, soit 7 825 places. Durant l'été 2015, 5341 places de stages ont été proposées (5 287 en 2014).



URBANISME

Du nouveau en matière d'urbanisme

L'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme était jusqu'à présent réalisée gratuitement par les services déconcentrés de l'Etat pour les communes de moins de dix mille habitants. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) dispose qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, la gratuité ne sera octroyée qu'aux seules communes faisant partie d'un établissement public de coopération intercommunale regroupant moins de dix mille habitants. Ainsi, les treize communes (hors Colmar) de Colmar agglomération ne bénéficient plus de ce service. A la demande des maires concernés, auxquels se sont joints les présidents des communautés de communes de la vallée de Kaysersberg, du pays de Brisach et de la vallée de Munster, ces demandes sont réalisées depuis le 1^{er} juillet 2015 par un service instructeur de Colmar agglomération. Ce service s'appuiera sur l'expérience du service application des droits du sol de la Ville de Colmar. Les instructions seront prises en charge financièrement par chaque commune.



CONSOMMATION

Des économies pour l'achat d'électricité



A compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs réglementés de vente d'électricité disparaissent pour les consommateurs ayant souscrit une puissance supérieure à 36 kVA.

La mise en concurrence devient donc obligatoire pour les acheteurs publics. Un groupement de commandes pour l'achat d'électricité comprenant Colmar agglomération, Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Sundhoffen et Turckheim a ainsi été constitué afin de faciliter les démarches. Ce regroupement, mutualisant les besoins, permettra de bénéficier des meilleures opportunités de prix, d'assurer une qualité optimale des services associés et de rationaliser la gestion administrative de la procédure d'appel d'offres. La constitution de ce groupement de commandes est formalisée pour une durée de trois ans, par une convention qui définit sa composition, son domaine d'intervention et son fonctionnement.

TRANSPORT

Gratuité des transports scolaires pour les collégiens pendant les périodes scolaires



La gratuité des transports en commun durant la période scolaire a été mise en place par Colmar agglomération depuis l'an passé. L'ensemble des collégiens du territoire peut se déplacer sur le réseau de manière illimitée. Reste à leur charge la somme de 49,80 euros par abonnement annuel, qui correspond aux périodes de vacances scolaires. Colmar agglomération finance ainsi 126,20 euros par collégien.

Agence Trace :
29 rue Kléber
03 89 20 80 80
www.trace-colmar.fr



L'opération sera renouvelée l'année prochaine. Formulaire d'inscription disponible sur le site www.agglo-colmar.fr/dechets, dans les mairies participantes ou aux ateliers municipaux de Colmar, avenue de la foire aux vins.

La date limite de dépôt des formulaires de participation est le 27 novembre.

Des poules pour réduire les déchets ménagers : opération reconduite en 2016

Conformément à l'engagement qui a été pris lors des dernières élections municipales, des couples de poules ont été distribués aux foyers volontaires de Colmar, Herrlisheim-près-Colmar, Ingersheim et Jebsheim : 314 poules rousses en mai et 110 poules d'Alsace en septembre.

En tout, 212 foyers participent à cette opération. L'objectif consiste à réduire la quantité de déchets organiques collectée. Car les poules sont gourmandes et omnivores ! Les propriétaires des poules rousses ont pu constater au cours de l'été que leurs nouvelles compagnes ingurgitaient entre 3,5 et 5 kg de déchets organiques par semaine. Fruits, légumes, céréales, fromages, tous les restes de table ou presque leur conviennent ! Grâce aux poules distribuées, ce sont donc potentiellement 55 tonnes de déchets organiques par an qui ne seront plus traitées par les services de Colmar agglomération. Et en retour, les propriétaires récoltent des œufs frais : un cercle vertueux parfait !

Enfin, il faut souligner que toutes les précautions sont prises par Colmar agglomération pour que les poules soient bien traitées (espace disponible et poulailleur, personne relais pour les périodes d'absence des propriétaires, etc.).

CONSOMMATION

Tarif de l'eau : Colmar agglomération parmi les agglomérations les moins chères de France

En avril, la revue « 60 millions de consommateurs » a classé Colmar en 10^e position des villes les moins chères de France, dans le cadre d'une étude sur le prix de l'eau et de l'assainissement menée auprès de 130 villes et agglomérations.

La gestion colmarienne est particulièrement performante en matière de lutte contre les fuites d'eau sur le réseau public. Avec un taux de rendement de 85%, Colmar obtient des résultats supérieurs à la moyenne nationale et conformes aux exigences du Grenelle de l'environnement.

Concrètement, en 2014, un foyer colmarien a payé 352 € pour une facture de 120 m³ (2,94 €/m³) : une économie de 74 € par rapport au prix de l'eau en moyenne nationale (3,55 €/m³) et de 146 € par rapport à une ville comme Mulhouse (4,15 €/m³) !



10^e position des villes les moins chères

de France dans le cadre d'une étude
sur le prix de l'eau et de l'assainissement
menée auprès de 130 villes et
agglomérations

ENVIRONNEMENT

Nouveau centre de recyclage du Ladhof Plus de confort et plus de services



En semaine Le samedi Le dimanche

| | | | |
|-------------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| Octobre à mars | 9h > 18h | 8h > 17h | 9h > 12h30 |
| Avril à septembre | 9h > 19h | 8h > 18h | 9h > 12h30 |

Les habitants de Colmar agglomération ont découvert cet été le nouveau centre de recyclage du Ladhof. Le site, d'un hectare, est conçu de manière à faciliter l'accès aux différentes zones de collecte. L'un des deux quais disponibles est réservé à la dépose des déchets verts afin de fluidifier le trafic.

18 bennes permettent de collecter une grande variété de déchets tels que des restants de produits chimiques ménagers, du plâtre, des déchets d'ameublement ou de nouvelles filières telles que les gobelets, des capsules de café, des radiographies, etc.

En partenariat avec l'association « Espoir », une ressource vient compléter l'offre pour permettre le recyclage d'objets de la vie courante qui peuvent encore servir. Une visite s'impose donc au centre de recyclage du Ladhof (166 rue du Ladhof).

A noter :

Le contrôle d'accès automatique par badge sera mis en place en octobre, comme dans les autres centres de tri de l'agglomération. Plus d'information sur le site Internet de Colmar agglomération : www.agglo-colmar.fr/mon-passdechets

2015-2016

ABONNEMENT BUS SPÉCIAL COLLÉGIENS

de Colmar agglomération*



Grâce au financement
de Colmar agglomération



Pulseo+
Annuelle

La carte
est **GRATUITE**
pour la période scolaire

Plus que 51€ à payer
correspondant aux périodes de vacances scolaires,
129 € étant pris en charge par Colmar agglomération.

*Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Wintzenheim, Wettolsheim, Turckheim, Niedermorschwihr, Zimmerbach, Walbach, Herrlisheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Sundhoffen et Jebenheim.

Valable du 01/09/15 au 31/08/16. Voyages illimités sur tout le réseau Trace.